<u>COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION</u> DU CONSEIL MUNICIPAL

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 5 AVRIL 2013

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni 5 avril à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents: DUGENEST Jean-Claude, FLEUR Cyril, ELIES Christian, MAZAL Chantal, Patricia CARON, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, GALLAND Raymond, BONESME Christiane, ABIAN Vincent, FORTINEAU Vincent, GUILBAUD Monique, PINET Franck

Absent excusé: LABERGERE Marcel,

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

Demandes de subvention:

Le conseil municipal étudie les demandes de subvention qui lui ont été soumises et fixe leur montant notamment pour les associations locales qui ont transmis leur fiche de renseignements (maintien des subventions 2012).

Etude des devis:

Le maire présente au conseil municipal les devis reçus pour les différents travaux prévus

- Peinture à la mairie et une salle de classe: les travaux seront confiés à l'entreprise Couleur Déco pour un montant total de 4 383.75 € TTC.
- Le conseil municipal accepte un devis de 1 382.58 € TTC de Philippe Bonesme pour l'installation de l'électricité à la Chapelle des Forges. (contrôle compris pour demande d'abonnement)
- Le lavage des vitres sera confié à l'entreprise Y Fasciaux pour un montant de 287.04 € TTC
- Le maire présente les différentes propositions pour la modernisation des installations d'éclairage public « place de l'église » et « rue des Frères Goncourt », le conseil municipal retient la proposition option 4 pour un montant de 12 145.04 € TTC.
- Les travaux de remplacement des fenêtres des logements au dessus des écoles seront confiés à l'entreprise Naudon Mathé pour 7 904.00 € HT.

Le maire informe le conseil municipal que les gouttières du bâtiment scolaire sont à changer des devis seront demandés à différentes entreprises. Il sera également demandé des devis pour la restauration et la confection de registres d'état civil.

Vote des taux d'imposition :

Le conseil municipal décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2013: Taxe d'habitation = 8.18, foncier bâti = 13.23, foncier non bâti = 63.90.

Vote du budget primitif 2012 :

Le budget s'équilibre à 909 696.41 € en section de fonctionnement et 82 074.03 € en section d'investissement. Ces sommes incluent les reports des exercices antérieurs, les écritures internes et les dépenses et recettes de l'exercice.

En fonctionnement:

Les dépenses principales concernent :

- Les frais de personnel : 332 750.00 € (salaires etcotisations sociales)
- Les travaux de voirie : 270 000.00 € (une partie de la somme est réservée à la réparation de la passerelle de Puy Guillon)
- Les charges à caractère général : 162 730.00 €
- Les autres charges de gestion courante : 74 574.74 €

Les principales recettes sont :

- L'ensemble des dotations de l'Etat : 244 500.00 € (y compris les compensations liées aux exonérations de taxes d'habitations et de taxes foncières)
- Le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières) : 168 324.00 €
- La taxe sur les pylônes : 88 088.00 €
- Les produits des services et du domaine communal : 73 180.00 €

En investissement:

Les principales dépenses inscrites sont :

- Réalisation d'une étude énergétique sur les bâtiments communaux : 5 000.00 €
- Achat d'un défibrillateur : 2 607.28 €
- Peintures mairie école : 4 383.75 €

- Changement des fenêtres des logements aux écoles: 7 904.00 € HT
- Achat d'un rouleau palpeur : 1772.29 €

Les principales recettes inscrites sont :

- FCTVA: 4 171.79 €
- Subventions DETR: 12 493.86 €
- L'autofinancement : dotation aux amortissements (20 218.34 €), virement de la section de fonctionnement (30 000.00 €), l'excédent reporté (12 029.98€)

Communauté de Communes du Pays Dunois :

- Application de la loi Richard : nombre de sièges de la nouvelle assemblée délibérante de la Communauté de Communes suite au renouvellement des conseillers municipaux. Le conseil municipal après délibération adopte la proposition avec accord qui permet d'avoir deux sièges pour la plupart des communes (sauf Dun 4 sièges et 1 siège pour les communes de Nouzerolles et la Chapelle Baloue)
- Institution de la taxe de séjour sur le territoire communautaire : une taxe de séjour de 0.20 € par nuit et par personne sera appliquée pour tout séjour touristique.

Questions diverses:

- Motion en vu d'ajourner l'enquête publique envisagée pour la LGV Poitiers Limoges : le conseil municipal émet un avis très défavorable à l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de LGV Limoges Poitiers proposé par Réseau Férré de France.
- Partenariat SIERS et Le Relais collecte textile : le Siers cesse sa collaboration avec Le Relais mais la collecte continuera.
- Terrain de pétanque : l'implantation du terrain sera réalisé dans les plus brefs délais.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire, Jean-Claude DUGENEST